



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources  
humaines

**Office du personnel de l'Etat**

Direction de l'évaluation et du système de  
rémunération

**DEFINITION DE FONCTION-TYPE**

|                      |                  |                             |
|----------------------|------------------|-----------------------------|
| Date d'établissement | Date de révision | Date de mise en application |
| sept. 1993           | 01.01.2005       | 01.12.1993                  |

|   |               |
|---|---------------|
| 1. Dénomination de la fonction  | Code fonction |
| <b>Technicien en fonctions pulmonaires-Département de médecine interne HUG-<br/>technicienne en fonctions pulmonaires-Département de médecine interne HUG</b> | 7.04.050      |

2. But de la fonction

Effectuer des examens fonctionnels pulmonaires auprès des patients ambulatoires et hospitaliers à la demande du corps médical; procéder à une lecture critique des résultats obtenus.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- accueillir et informer le-la patient-e quant aux examens à effectuer; rassurer et être à l'écoute;
- évaluer l'état général du-de la patient-e et sa capacité de collaboration;
- réaliser les examens et procéder à une lecture critique des résultats obtenus afin de s'assurer de leur pertinence; éliminer les résultats douteux; répéter les mesures en cas de doute; analyser les tracés enregistrés;
- assister le médecin lors de certains tests particuliers (tests d'efforts, prises de sang capillaire, etc.);
- rédiger, sous la supervision du médecin, des rapports incluant les résultats des tests;
- régler et étalonner les appareils de mesure;
- effectuer des travaux de maintenance;
- assurer la diffusion des résultats, l'archivage, l'organisation des systèmes de classement, la tenue de statistiques d'activités;
- gérer l'agenda du laboratoire, la prise de rendez-vous, le contact avec les médecins externes, l'enregistrement des patient-e-s, les fiches de facturation.

| Critères | Formation professionnelle | Expérience professionnelle | Efforts intellectuels | Efforts physiques | Responsabilité | Classification |
|----------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Niveaux  | H                         | C                          | G                     | B                 | G              | Cl. max.<br>13 |
| Points   | 30                        | 9                          | 36                    | 8                 | 41             | Total<br>124   |